



## À venir : Modifications aux services Marketing Intelliposte et Envois commerciaux

Affiché le 27 octobre 2023

Le 8 janvier 2024, nous majorerons les tarifs des services Marketing Intelliposte<sup>MC</sup> et Envois commerciaux ci-dessous.

Ces changements reflètent la hausse des coûts de traitement et de livraison, alors que nous cherchons à augmenter notre capacité pour mieux répondre aux besoins de notre clientèle et servir le nombre croissant d'adresses au pays.

Nous travaillons sans relâche pour être le meilleur partenaire de livraison possible, celui qui peut faire progresser votre entreprise et sur lequel vous et votre clientèle pouvez compter chaque jour. Nous nous engageons à offrir des tarifs concurrentiels et conformes aux ajustements du passé et à vous fournir la meilleure expérience client possible.

Les services suivants seront touchés par la majoration :

Marketing Intelliposte	Envois commerciaux
<ul style="list-style-type: none"><li>• Courrier de quartier<sup>MC</sup></li><li>• Courrier personnalisé<sup>MC</sup></li><li>• Ciblage par code postal</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Poste-publications<sup>MC</sup></li><li>• Correspondance-réponse d'affaires<sup>MC</sup> (régimes intérieur et international)</li></ul>

Les grilles tarifaires contenant les nouveaux tarifs se trouvent sur le site [postescanada.ca/avis](https://postescanada.ca/avis).

Remarque : Il n'y aura aucune majoration tarifaire pour les services Poste-lettres, Poste-lettres à tarifs préférentiels, Poste aux lettres à destination des États-Unis ou du régime international et Poste aux lettres internationale à tarifs préférentiels en janvier 2024.

### Changements apportés aux options et aux suppléments

#### Courrier de quartier

- Le supplément s'appliquant aux articles standard ayant une date de début de livraison précisée sera rétabli. Nous l'avons interrompu en raison de la pandémie. De plus, le supplément s'appliquera maintenant aux articles surdimensionnés.
- Les frais de transport passeront de 0,0115 \$ à 0,012 \$ par article.

#### Poste-publications

- Les frais annuels augmenteront de 10 \$, passant de 235 \$ à 245 \$.

#### Correspondance-réponse d'affaires

- Les frais annuels augmenteront de 25 \$, passant de 865 \$ à 890 \$.

<sup>MC</sup> Marque de commerce de la Société canadienne des postes.



### Courrier recommandé du régime intérieur

- La couverture-responsabilité supplémentaire passera de 2,50 \$ à 2,75 \$.

### **Changement au programme Choix des consommateurs concernant les journaux communautaires**

Postes Canada respecte le choix des gens pour ce qui est de la réception d'articles publicitaires non adressés livrés par leur service postal. C'est pour cette raison que notre programme Choix des consommateurs offre une façon simple pour cesser de les recevoir.

Les journaux communautaires sont actuellement exemptés de ce programme. Toutefois, pour respecter les choix de la population, nous mettons à jour notre approche liée à la livraison des journaux communautaires contenant des encarts commerciaux. À partir du 8 janvier 2024, les journaux communautaires contenant des encarts commerciaux ou des pièces jointes ne seront plus livrés aux adresses inscrites au programme Choix des consommateurs.

Nous continuerons de livrer le matériel d'intérêt public à toutes les adresses. Cela comprend les journaux communautaires (et ceux contenant des encarts d'intérêt public), ainsi que les envois des représentantes et des représentants élus, des partis politiques, des conseils de bande, et des ministères et organismes fédéraux, provinciaux, territoriaux et municipaux. Rendez-vous sur [postescanada.ca/choixdesconsommateurs](https://postescanada.ca/choixdesconsommateurs) pour en savoir plus.

*L'Accusé de réception – Choix des consommateurs (33-086-558)* sera mis à jour en fonction de ce changement.

### **Avis important : Élimination des emballages en plastique pour le Courrier de quartier**

L'un de nos objectifs pour que demain soit plus vert est d'éliminer les emballages en plastique pour le courrier sans adresse. Nous continuons de travailler avec le secteur du publipostage pour réduire l'utilisation des emballages en plastique. Dans le cadre de cet effort continu, nous informons tous les partenaires de l'industrie qu'à compter du milieu de 2025, nous n'accepterons plus d'envois Courrier de quartier emballés dans du plastique. Postes Canada transmettra d'autres renseignements à ce sujet pour aider la clientèle à faire la transition.

### **Renseignements supplémentaires**

Vous trouverez tous les renseignements sur les améliorations récentes et à venir aux services Marketing Intelliposte et Envois commerciaux à la page [postescanada.ca/avis](https://postescanada.ca/avis).

Nous savons que tout rajustement tarifaire a une incidence sur la clientèle que nous servons fièrement. C'est quelque chose que nous prenons au sérieux et nous mettons tout en œuvre pour minimiser l'incidence des majorations tarifaires.

C'est un plaisir pour nous de faire affaire avec vous et nous apprécions la confiance que vous nous témoignez. Merci d'avoir choisi Postes Canada.